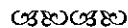


VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

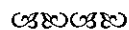
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

Nombre de membres en exercice	11
Date de la convocation	15 juin 2026
Membres présents	7
Membres représentés	0
Membres absents	4
Secrétaire de séance	Murielle LANG



Présents :

Frédéric BOUCHE, Président du CCAS
Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS
Patricia DHOTEL, conseillère municipale
Stéphanie BARANGER, Micheline HILAIRE, Estelle PAROUX
Claude SICRE DE FONTBRUNE, conseiller municipal

Absent(e)s excusé(e)s :

Nathalie DACHICOURT, conseillère municipale
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Emilie COOWAR, Audrey MERET



Conseil d'Administration du CCAS du 30 juin 2026 – Délibération n° 2026-25/06-11

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 123-20 et R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 avril 2026,

Vu le départ de la Responsable de Résidence autonomie au mois de janvier 2026 et son remplacement à compter du 04 mai 2026,

Considérant que les ajustements de postes, dans une démarche de gestion des emplois et des compétences permettent d'adapter les postes aux besoins des services du CCAS,

Considérant que dans ce cadre, il convient régulièrement de créer ou supprimer des postes,

Considérant que la commune a engagé des actions visant à développer sa Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et notamment son suivi des effectifs, qu'elle souhaite le plus fin possible,

Considérant que celui-ci est modifié en fonction des ajustements de postes et qu'il est présenté et mis à jour lors de chaque ajustement de poste,

Considérant qu'en outre, le C.C.A.S. doit être en mesure de communiquer au comptable public, pour tout recrutement d'agent public en contrat, la référence de la délibération créant l'emploi et ce conformément au CGCT,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste au grade de l'agent qui occupe le poste de Responsable de résidence autonomie depuis le 04 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer le poste jusque-là occupé par sa prédécesseure,

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président,

DELIBERE

Article 1

APPROUVE la modification suivante du tableau des effectifs :

- la création d'un poste en lien le grade de la nouvelle Responsable de résidence autonomie la suppression du poste jusque-là occupé par sa prédécesseure :

Filière	Création	Suppression
Administrative	Attaché Territorial Principal	
Administrative		Attaché Territorial

La rémunération sera calculé par référence aux grilles indiciaires correspondantes.

Article 2

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget du CCAS des exercices concernés.

Article 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adopté à l'unanimité selon le vote suivant :

7 votants

7 pour

Pour extrait conforme, le 1^{er} juillet 2026

Frédéric BOUCHE

Président du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

